


Informations de base	
<p><b>2025/0207(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<p>Agence européenne des produits chimiques et modification des règlements</p> <p>Modification Règlement 2006/1907 <a href="#">2003/0256(COD)</a>            Modification Règlement 2012/528 <a href="#">2009/0076(COD)</a>            Modification Règlement 2012/649 <a href="#">2011/0105(COD)</a>            Modification Règlement 2019/1021 <a href="#">2018/0070(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques            3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)            8.40.08 Agences et organes de l'Union</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ENVI</b> Environnement, climat et sécurité alimentaire		CLERGEAU Christophe (S&D)	08/12/2025
			Rapporteur(e) fictif/fictive RADTKE Dennis (EPP) KNOTEK Ondřej (PřE) FIOCCHI Pietro (ECR) HOJSÍK Martin (Renew) SBAI Majdouline (Greens /EFA) CLAUSEN Per (The Left)	
	<b>Commission pour l'évaluation budgétaire</b>		<b>Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		SOUSA SILVA Helder (EPP)	22/10/2025
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		SÉJOURNÉ Stéphane	

## Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
08/07/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0386 	Résumé
06/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

## Prévisions

27/04/2026	Date indicative de la séance plénière, 1ère lecture
------------	---

## Informations techniques


Référence de la procédure	2025/0207(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2006/1907 <a href="#">2003/0256(COD)</a> Modification Règlement 2012/528 <a href="#">2009/0076(COD)</a> Modification Règlement 2012/649 <a href="#">2011/0105(COD)</a> Modification Règlement 2019/1021 <a href="#">2018/0070(COD)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	ENVI/10/03344

## Portail de documentation

## Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE781.186</a>	17/12/2025	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE784.247</a>	04/02/2026	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">BUDG</span>	<a href="#">PE781.365</a>	07/04/2026	

## Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)0386 	08/07/2025	Résumé

## Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2025)0386	21/10/2025	
Contribution	DE_BUNDESBRAT	COM(2025)0386	27/10/2025	
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2025)0386	31/10/2025	
Contribution	RO_SENATE	COM(2025)0386	11/11/2025	

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	10/03/2026	Cosmetics Europe
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	03/03/2026	AIR LIQUIDE
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	10/02/2026	Bundesarbeitgeberverband Chemie e.V.
HOJSÍK Martin	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	05/12/2025	Eurogroup for Animals
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	05/12/2025	Euro Group for Animals
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	03/12/2025	Client Earth
CLAUSEN Per	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	03/12/2025	ClientEarth AISBL
CLERGEAU Christophe	Rapporteur(e)	ENVI	03/12/2025	Cosmetics Europe European Federation of Essential Oils International Fragrance Association The European Federation for Cosmetic Ingredients AISBL
CLERGEAU Christophe	Rapporteur(e)	ENVI	03/12/2025	European Chemical Industry Council
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	03/12/2025	ClientEarth AISBL
CLERGEAU Christophe	Rapporteur(e)	ENVI	20/11/2025	ClientEarth AISBL European Environmental Bureau
CLERGEAU Christophe	Rapporteur(e)	ENVI	20/11/2025	Eurogroup for Animals
CLERGEAU Christophe	Rapporteur(e)	ENVI	20/11/2025	German Social Insurance European Representation DSV

CLAUSEN Per	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	07/11/2025	People for the Ethical Treatment of Animals Foundation
CLAUSEN Per	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	05/11/2025	European Cancer Organisation HEAL
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	14/10/2025	European Chemicals Agency (ECHA)
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	08/10/2025	Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände
CLERGEAU Christophe	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	08/10/2025	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	08/10/2025	Roundtable for Reusable Containers Trays and Pallets
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	08/10/2025	Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände e.V.
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	01/10/2025	Verband Chemischer Industrie (VCI)
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	01/10/2025	Bundesarbeitgeberverband Chemie e.V.
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	30/09/2025	Deutscher Gewerkschaftsbund
RADTKE Dennis	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	30/09/2025	Deutscher Gewerkschaftsbund

## Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
RADTKE Dennis	03/06/2025	Daikin Chemical Europe GmbH

# Agence européenne des produits chimiques et modification des règlements

2025/0207(COD) - 08/07/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un cadre juridique actualisé et amélioré pour l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

ACTION PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen statue conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a été créée en 2007 par le règlement (CE) n° 1907/2006 dans le cadre du règlement REACH afin de traiter les tâches techniques, scientifiques et administratives liées à la législation de l'UE sur les produits chimiques. Son rôle s'est depuis élargi pour couvrir des domaines tels que les biocides, la classification et l'étiquetage, et l'eau potable. Cela a considérablement augmenté la charge de travail de l'ECHA, certains comités scientifiques devant doubler le nombre d'avis rendus dans les années à venir.

Le règlement proposé facilitera la réalisation des objectifs de l'approche «une substance, une évaluation» fondée sur des processus d'évaluation de la sécurité chimique plus transparents, cohérents, prévisibles et simples dans les différents actes législatifs.

Dans ce contexte, l'Agence devrait être régie par un **règlement de base unique** afin de couvrir en un seul acte les tâches élargies de l'Agence et sa participation à la mise en œuvre de plusieurs actes législatifs, et d'assurer sa gouvernance efficace et durable, en tenant compte des principes de l'approche commune. Le présent règlement devrait donc remplacer les dispositions du règlement (CE) n° 1907/2006.

CONTENU : la proposition de la Commission vise à **renforcer la gouvernance de l'Agence européenne des produits chimiques** (ECHA) et à accroître la durabilité de son modèle de financement. En outre, elle :

- lui fournira un **cadre juridique actualisé et amélioré** qui lui permettra de fonctionner de manière efficace et efficiente et d'intégrer de nouvelles tâches en toute transparence;
- **supprimera l'obligation** de séparer les différents volets budgétaires de l'Agence (produits chimiques - REACH/CLP, biocides, directives environnementales), ce qui aura une incidence sur la gestion quotidienne de l'ECHA;
- permettra une **plus grande flexibilité** dans l'utilisation des ressources et rationalisera le financement de l'Agence.

La proposition introduit un certain nombre de nouvelles dispositions relatives à l'Agence qui ne figuraient pas auparavant dans le règlement REACH. Il s'agit des dispositions suivantes :

### ***Objectifs et tâches de l'ECHA***

Les objectifs et le champ d'application élargi des tâches de l'Agence, qui découlent de différents textes législatifs de l'UE, sont reflétés dans les dispositions correspondantes de la proposition. Les autres textes législatifs de l'UE attribuant des tâches sont repris à l'annexe I de la proposition afin de garantir que les responsabilités de l'Agence au titre d'autres textes législatifs de l'UE soient reflétées de manière cohérente et transparente dans le présent règlement.

### ***Structure organisationnelle de l'ECHA***

La structure organisationnelle actuelle de l'Agence, y compris tous les organes de l'Agence créés en vertu du règlement REACH et du règlement sur les produits biocides, est définie dans la proposition afin de fournir une vue d'ensemble cohérente de la structure de l'Agence, qui s'est développée, tout comme ses missions, depuis l'adoption du règlement REACH. Le comité scientifique pour la sécurité des consommateurs est répertorié comme un comité scientifique autonome parmi les comités et organes de l'ECHA. Les règles relatives à la gouvernance des comités de l'Agence sont transférées dans la proposition, tandis que les dispositions relatives aux tâches spécifiques des comités restent dans REACH et le règlement sur les produits biocides et sont mentionnées dans la présente proposition.

### ***Le rôle du directeur exécutif***

Par rapport aux dispositions du règlement REACH, les règles relatives à la nomination du directeur exécutif précisent mieux les modalités de son emploi et prévoient l'évaluation de ses performances et de sa responsabilité. Les tâches du directeur exécutif définies dans la proposition comprennent, outre les tâches existantes, la rédaction des règles financières de l'Agence et la clarification du rôle du directeur exécutif dans la coordination entre les différents comités au sein de l'Agence en cas de divergence entre leurs avis scientifiques.

### ***Dispositions financières***

Celles-ci comprennent les règles relatives au document unique de programmation de l'Agence, qui comprend la planification triennale, le programme de travail de l'année suivante et les obligations en matière de rapports. Les modifications apportées aux dispositions financières résultent de la mise en œuvre de l'approche commune et des règles financières actuellement applicables aux agences décentralisées de l'UE. Les modifications introduites dans les procédures budgétaires et la présentation des comptes et la décharge sont mineures. Une nouvelle disposition relative à la possibilité pour l'Agence de percevoir des redevances pour le renforcement des capacités a été introduite. La proposition permet également à l'ECHA de maintenir une **réserve de fonds limitée** à partir de recettes provenant de redevances, sous réserve des conditions spécifiques énoncées dans la présente proposition.